

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 MAI 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU 2026 DI U
DISPOSITIVU D'APPOGHJU À A CUURDINAZIONE (DAC)
CORSICA "VIA SALUTE"
CONVENTION DE FINANCEMENT 2026 DU DISPOSITIF
D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) CORSICA "VIA
SALUTE"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse, au travers son Schéma directeur de l'autonomie 2022-2026, assure la démarche et les actions « Invechjà bè in casa soia ».

Cette démarche est centrée sur le parcours de santé des personnes âgées qui intègre de manière systémique le repérage de la fragilité, la prévention de la perte d'autonomie, l'accompagnement, le soutien à domicile, ainsi que la gestion des situations complexes.

Cette action spécifique s'inscrit ainsi dans la continuité du soutien et du partenariat avec le « Dispositif d'appui à la coordination » (DAC), qui est le point d'entrée unique et gratuit en Corse pour les professionnels et les structures qui font face à des personnes en situation de santé et de vie complexe.

En pratique, ce sont les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) Pumonte et Cismonte, deux services de la Collectivité de Corse, qui collaborent avec le DAC Corsica sur le repérage des personnes âgées en situation complexe et sur leur prise en charge dans une coordination graduée.

Depuis 2022, la Collectivité de Corse apporte annuellement un soutien financier à l'association « Via Saluta » porteuse du dispositif DAC Corsica, venant ainsi compléter la participation principale de l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse dans le cadre du fonds d'intervention régional.

Pour l'année 2026 la Collectivité de Corse souhaite prolonger ce soutien financier à hauteur de 50 000 €

Pour information, l'association Via Salute compte un total de 33 salariés dont 30 en CDI (91%) et 3 en CDD (9%) ; 3 salariés exercent à 50% et 2 salariés à 80%.

L'activité du DAC en 2025 a été de 1 142 nouvelles sollicitations (+20% par rapport à 2024), 721 nouvelles demandes d'accompagnement avec un suivi en file active de 262 personnes, 580 patients ont bénéficié d'un suivi complexe en 2025.

Le DAC Corsica qui coordonne le dispositif régional d'hébergement temporaire d'urgence, conformément au protocole régional de l'ARS de Corse, a géré +30% de demandes et +15% d'admissions par rapport à l'activité 2024.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver la convention financière qui vise à soutenir l'association Via Salute

DAC Corsica pour l'année 2026, telle que figurant en annexe du présent rapport ;

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer cette convention avec l'association Via Salute ;
- D'approuver l'enveloppe financière de 50 000 € qui sera consacrée à la convention financière 2026 avec le DAC Corsica, et son imputation sur le programme 5134 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.